



Commune de MAILLEBOIS

Il est rappelé que ces brefs comptes rendus ne sont ni des documents officiels, ni exhaustifs, ils ne reprennent que les points essentiels. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez consulter le texte intégral en mairie ainsi que sur les panneaux d'affichage et le site internet : www.maillebois.fr

ANNÉE 2023

N° 183

Janvier—Avril

Mai 2023

Séance du 9 janvier 2023

Présents : Danielle Girard, Françoise Hardy, Daniel Chiron, Manuel Fonseca, Jean Paul Alleaume, Alexandre Maisons, Ivo Vandeveld, Geoffrey Osternaud, François Caré et Philippe Merlet

Excusés : Laurent Palat, Patrick Toutain, (pouvoir à Arnaud de Boisanger)

Secrétaire de séance : Philippe MERLET

SUBVENTIONS FONDS DEPARTEMENTAL D'INVESTISSEMENT

M. le Maire :

Comme tous les ans nous devons présenter des projets, afin de demander des subventions (FDI), Fonds Départemental d'Investissement. Sur ces projets nous devons avoir les devis et les plans de financements.

Cette année nous avons deux projets dans ce cadre précis.

Premier projet : Réfection de la chaussée de la rue de la Butte du Châtelet à Blévy.

Eure et Loir Ingénierie a réalisé un devis estimatif en date du 13 décembre 2022.

Montant 37 803 € HT soit 45 364 € TTC

Notre plan de financement peut prétendre 30% de subvention FDI soit 11 341 € HT

Nous aurions un emprunt de 20 000 € HT et le solde en autofinancement.

Le montant de ce devis est important, mais aux vues des travaux et la topologie du terrain, cet investissement est nécessaire et le taux de subvention est intéressant.

Mme Girard fait remarquer que nous devons financer la TVA, qui ne nous sera remboursée que dans deux ans.

Le conseil valide le projet et le plan de financement à l'unanimité.

Second projet : Terrain de pétanque et accessoires. Plateau sport de Blévy ;

Le président de l'ASL Le a fait parvenir quatre devis concernant l'aménagement d'un terrain de pétanque pour un montant de 47 919.30€ HT soit 57 503.16 € TTC

Sur ce projet nous avons aussi la possibilité d'obtenir une subvention de 30%.

Le plan de financement pourrait se décomposer comme suit :

Subvention FDI : 14 375.79 € HT

Nous aurions un emprunt de 30 000 € HT

Et un autofinancement de 3 543.51 € HT

L'aire de jeux pour cette infrastructure est conséquente soit ; 2 000 m². La section pétanque de l'ASL est affiliée à l'UFOLEP et pourrait organiser environ une dizaine de manifestations par ans qui elles-mêmes pourraient drainer 150 à 200 joueurs.

M Maisons et M Fonseca : La superficie de 2 000 m² est très importante et le coût de réalisation est énorme.

M Chéron : Le boulo-drome pourrait être réalisé par les employés municipaux avec du volontariat local. La section pétanque connaissait les contraintes de leur adhésion à l'UFOLEP. Avant de se lancer dans ce projet la section aurait pu se renseigner auprès de la commune.

M Merlet : La section est sûrement contrainte à des normes pour l'organisation de compétition UFOLEP.

M Maisons : Il y a un terrain sur Maillebois est ce qu'avec quelques aménagements on ne peut pas répondre aux besoins de la section ; pour exemple location de WC chimique.

M le Maire : Est-ce que l'on demande les subventions.

M Fonseca : Est-ce que l'on peut demander à l'ASL de revoir à la baisse le projet

M Chéron : C'est un énorme financement pour peu de licencié et peu de manifestation. Même si l'ASL est une association qui est active dans la commune.

M le Maire : 10 manifestations

M Maisons : le projet n'est pas essentiel, devant nos contraintes budgétaires.

Vote pour le projet :

Le conseil refuse le projet avec une abstention

Vote pour la demande de subvention :

Le conseil refuse la demande

M le Maire :

Deux autres projets doivent pouvoir faire l'objet de demandes de subvention du département mais le dépôt des demandes n'est pas immédiat.

La haie de Dampierre sur Blévy pour protéger la rue de la Chapellerie des inondations.

Subvention dans le cadre du plan de transition écologique. Ainsi que la collaboration de la Fédération des Chasseurs

Le lavoir de Blévy, subvention dans le cadre du plan d'Eglises, petits patrimoines remarquables ainsi que le fond de concours de l'Agglo.

Séance du 12 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois le 12 avril à vingt heures trente, le conseil municipal, s'est réuni, légalement convoqué, à la mairie, sous la présidence de M. Arnaud de Boisanger, Maire.

Présents : Danielle Girard, Françoise Hardy, Daniel Chéron, Manuel Fonseca, Jean Paul Alleaume, Ivo Vandeveld, Geoffrey Osternaud, Patrick Toutain et Philippe Merlet

Excusés : Laurent Palat, François Caré, Alexandre Maisons (pouvoir à Arnaud de Boisanger)

M le Maire demande des modifications sur l'ordre du jour :

Retirer l'item sur les numéros de voirie

Ajouter une délibération sur la modification des statuts de l'agglo de Dreux

Et l'autorisation de délégation pour le choix des entreprises lors des travaux de voirie avec les services du département.

Le conseil accepte.

M le Maire annonce que Mme Kim Nivault, notre secrétaire de mairie, quittera ses fonctions le 31 mai 2023 ; elle sera remplacée par Mme Carole Pestourie.

Secrétaire de séance : Philippe MERLET

Approbation du compte-rendu de la dernière réunion du conseil municipal :

Remarques :

M Fonseca : Lors de la précédente réunion, j'ai demandé plus de transparence sur les projets et le financement.

Deux interventions ont été omises : M Chéron, des habitants se posent la question sur le coût du projet tel que construit pour le parc de Blévy et le fameux belvédère.

M Caré avait annoncé qu'il était contre ce projet.

M le Maire : Le compte rendu est immédiatement modifié.

Le compte rendu est approuvé avec les modifications.

Compte financier unique 2022 :

M. le Maire présente les différents tableaux sur le budget et annonce les constats
Nos résultats sont mauvais, l'autofinancement est de 17 € par habitant alors que les communes d'Eure-et-Loir de notre strate (entre 500 et 2000 habitants) ont un autofinancement moyen de 131 € par habitant. Nous sommes depuis 5 ans toujours très inférieur à notre strate mais en 2022 l'écart s'est encore creusé. Nous avons un léger souci sur les charges, notre point faible est identifié sur les charges de personnels. Pour autant, celles-ci semblent incompressibles ; néanmoins elles devraient légèrement diminuer avec les modifications de statut de personnel et le retrait de certaines dépenses toujours liées au COVID19.

Quelques chiffres :

Le résultat de 2022, plus 9 000 €, est moins mauvais que celui qui était budgété, moins 32 000 €, mais il reste très faible et ne génère qu'une capacité d'autofinancement (CAF) de 16 000 €, inférieur à notre annuité de remboursement d'emprunts qui s'élève à 32 000 €.

Le résultat tient compte d'une hausse des recettes fiscales communales de 27000 € par rapport à 2021 (+8%) hausse des bases de 4% et hausse des taux de 3%.

La rémunération des agents a connu une hausse générale de 3.5% au 1^{er} juillet 2022.

Compte Eau et Assainissement :

Le budget 2023 étant repris par l'agglomération, nous le validons pour la dernière fois. Nous avons un budget excédentaire : 189 000 € en investissement et 239 000€ en fonctionnement.

Ce budget est un peu moins bon qu'en 2022, mais il faut prendre en compte les facturations de la société VEOLIA pour les années 2021, 2020 et 2019 pour les consommations d'eau de la Verdière. .

De plus, en 2022, 167 compteurs ont été achetés, la pose a débuté en 2023.

Sur notre réseau d'eau, nous avons un taux de fuite d'environ 23 % ce qui est relativement correcte.

Vote des comptes sur l'eau- assainissement, en absence de M le Maire, Mme Girard, premier adjoint, présente le budget au vote.

Le bilan 2022 du service de l'eau et de l'assainissement s'établit comme suit :

Investissement : excédent 188 834,35 €

Fonctionnement : excédent 238 976,18 €

Total : excédent 427 810,53 €

Vote à l'unanimité

M le Maire : contrairement aux années précédentes, nous n'avons pas à voter l'affectation des résultats, mais nous devons analyser le transfert de ce budget vers l'agglomération de Dreux. Nous avons la possibilité de négocier avec l'agglomération pour garder une partie de l'excédent.

La commission « finances » a proposé et serait d'accord pour une négociation de récupération et conservation de 50% de la section de fonctionnement soit près de 120 000 €.

Le conseil valide ce pourcentage minimum.

Le conseil autorise M le Maire à négocier avec l'agglomération de Dreux sur ce point particulier

Vote à l'unanimité.

Affectation du résultat 2022 du budget général :

M le Maire : Nous avons un déficit sur investissement de 73 850,03 €, il faut donc combler ce déficit par un retrait sur le fonctionnement de la même somme. C'est un jeu d'écriture.

Le résultat est cohérent avec nos prévisions mais c'est un budget très faible.

Nous avons des emprunts qui courent jusqu'en 2030.

Notre déficit d'investissement est aussi dû à un retard de subvention de 2022, concernant les travaux sur le parc, soit environ 62 000 €. Report sur 2023.

M Fonseca : des personnes se posent la question, a-t-on besoin d'un maire, de deux adjoints et de deux maires délégués.

M le Maire : Pour les maires délégués c'est la loi, nous sommes des communes associées. Pour les adjoints, et nous sommes dans la cohérence parfaite, nous pourrions aller jusqu'à quatre adjoints. Dans un souci de cohérence budgétaire, nous avons choisi de limiter le nombre d'adjoints et de limiter en dessous du maximum possible les indemnités, et nous avons délibéré pour cela. Le choix d'avoir deux adjoints a été voté à l'unanimité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, ACCEPTE l'affectation du résultat présenté ci-dessus.

Toutes ces décisions ont été prises en conseil, en début de mandat 2020, 25 mai 2020 et 8 juin 2020. Tout a été consigné sur les différents comptes rendus.

Les indemnités pour l'ensemble des élus en 2021 s'élevaient à 37 705 €, ET EN 2022 à 38 065 €. Un tableau reprenant les différents montants sera présenté à un prochain conseil.

M Chéron abonde dans le même sens où des administrés ont aussi posé la question sur les adjoints.

Le bilan 2022 s'établit comme suit :

Fonctionnement :	Dépenses : 667 259.99 €
	Recettes : 909 828.37 €
Investissement :	Dépenses : 303 515.58 €
	Recettes : 229 665.55 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, en absence de M. le Maire qui n'a pas pris part au vote, à la majorité des membres présents,

-APPROUVE le Compte Financier Unique 2022 présenté ci-dessus.

Après avoir adopté le Compte Financier Unique 2022 de la commune qui s'établit de la manière suivante :

Fonctionnement excédent : 242 568.38 €

Investissement déficit : 73 850.03 €

M. le Maire propose l'affectation des résultat 2022 suivant :

Dépenses d'investissement reportés :	001	73 850.03 €
Excédent de fonctionnement capitalisé :	1068	73 850.03 €
Recettes de fonctionnement reportées :	002	168 718.35 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, ACCEPTE l'affectation du résultat présenté ci-dessus.

La commission des finances, compte tenu de la hausse des bases de 7.10%, se montre plutôt favorable au maintien des taux.

Néanmoins, en 2024, il faudra surement envisager une augmentation de ces taux si la situation de nos comptes ne s'améliore pas.

Le conseil est d'accord pour ces décisions.

Le conseil vote à l'unanimité le maintien des taux pour 2023.

Vote des taux des taxes communales :

M le Maire :

Nous devons nous prononcer sur le taux des taxes foncières, bâti et non bâti, ainsi que sur la taxe d'habitation des résidences secondaires.

Pour 2023, l'état a augmenté les bases de 7,10%. Les taux sont de :

37,09 % pour le foncier bâti
29,01% pour le foncier non bâti
8,17% pour la taxe habitation secondaire.

Ceci génère pour 2023 : 374 000 € contre 341 000 € pour 2022.

La commission « finances » a décidé que 7,10 % d'augmentation pour les bases était déjà beaucoup et que cela suffit pour 2023.

Pour mémoire une hausse de 2% des taux génèreraient un produit de 10 000 € et nos taux seraient encore très légèrement inférieurs à ceux de notre strate.

	Commune (si hausse de 2%)	Strate
TFB	37.83%	38.83%
TFHB	29.59%	29.97%
TH résidence secondaire	8.33%	10.76%

Budget primitif 2023 de la commune :

M le Maire :

Les propositions de budget de fonctionnement pour 2023 aboutissent à un résultat prévisionnel de fonctionnement 2023 identique au réel de 2022.

Dans cette proposition, les hypothèses suivantes sont retenues :

La hausse des bases des taxes communales (on n'a pas la main sur les bases) est de 7.10%. Sans hausse des taux cela génèrera un produit supplémentaire de 33 000€.

Frais de personnel calculés avec une hausse de 7% au 1^{er} juillet 2023.

Les personnels partants en retraite seront sûrement remplacés par des agents moins rémunérés.

L'absence d'un agent ne sera plus à la charge de la commune, mais remboursée par les assurances avec la fin des mesures COVID fin février 2023.

En ce qui concerne nos investissements pour les travaux nous devons compter sur nos subventions et aussi contracter un emprunt

Travaux prévus : fenêtres des écoles, travaux de voirie, sécurisation routière, lavoir de Blévy, honoraires d'implantation des cantines et de diagnostics des églises.

Les budgets de fonctionnement et investissement sont équilibrés en dépenses et en recettes à la somme de :

Fonctionnement : 900 415.35 €

Investissement : 507 094.38 €

Sont votés à l'unanimité.

Le budget 2023 a changé de libellé M57, en 2022, c'était M14

Sous M57 les subventions de nos associations sont groupées, nous devons les voter séparément.

Une année sur deux la subvention de la coopérative scolaire est en baisse ; cela s'explique par la participation communale au voyage scolaire.

Le conseil valide les subventions suivantes à l'unanimité des votants (les membres du conseil directement ou indirectement intéressés ne prenant pas part au vote).

Club des anciens : 850 €

- coopérative scolaire : 4500 €

ASL : 250 €

- APE : 250 €

FNACA : 150 €

- Prévention routière : 40 €

Comité des fêtes : 250 €

- AVIEL : 50 €

Cœur de nos villages : 250 €

- Harmonie Châteauneuf : 250 €

Resto du cœur : 250 €

- Chorale de Maillebois : 250 €

USEP : 130 €

- Crédit disponible : 30 €

Tarif des gravures au jardin des souvenirs :

Lors d'un précédent conseil, les tarifications sur différents éléments de gestion de nos cimetières ont été abordées.

Nous devons définir et inscrire dans le règlement de gestion des cimetières, la tarification des gravures sur le jardin des souvenirs. L'inscription est sous la responsabilité de la mairie.

M le Maire propose une refacturation à la famille du montant exact de la facture du marbrier.

Le conseil valide à l'unanimité.

Informations et questions diverses

M le Maire : Nous trouvons beaucoup de déchets sur les bords de routes de la commune, aussi serait-il souhaitable de refaire, comme il y a deux ans environ, une matinée nettoyage.

Trois dates semblent possibles, 20, 27 mai ou 10 juin.

Après concertation la date du 10 juin est validée. Le rassemblement serait à Dampierre vers 8 heures, il faut prévoir des gants pour les participants. Si des enfants participent, ils seront sous la responsabilité des parents, car c'est dangereux sur le bord des routes et de plus, il peut y avoir du verre.

Les déchets seront mis dans des sacs dont la collecte sera assurée.

M Fonseca : est-il possible de trier ?

M le Maire : cela semble et sera très complexe. Ou alors il faudra le faire en fin de collecte.

Lors de la commission « finances », l'avenir de l'ancien local de la poste a été abordé.

A ce jour, une estimation grossière pour la rénovation a été réalisée, soit environ : 23 000 €

Il faut se poser la question, si l'on garde ce bâtiment, et que l'on engage des frais pour la rénovation ou si on met en vente ce bâtiment.

La rénovation aura un coût, surtout pour la mise aux normes et nous aurons aussi à arrêter les procédures et frais de gestion.

La commission « finances » serait favorable à la vente du bâtiment avec un réinvestissement de la somme perçue, dans les travaux pour les cantines des écoles.

M le Maire demande l'autorisation de faire faire des estimations par les services des domaines. Le conseil valide.

Tour de table :

M Fonseca :

Il y a des trous en formation sur les accotements route de Dampierre à Chennevières devant mon garage

M le Maire : nous irons voir.

En ce qui concerne la limitation de vitesse à 30 Km/h, cela n'empêchera pas les gens de rouler vite.

M Merlet :

A Chennevières, il y a des poteaux téléphoniques qui sont stockés en bordure de chemin d'accès place des Marronniers / route de Dampierre. Ces poteaux sont répertoriés

Un mail sera envoyé au responsable réseau d'Orange.

Un habitant de Chennevières, demande s'il serait possible de déplacer ou réorienter le lampadaire qui se trouve au carrefour de la route de Dampierre / Mainterne et Rue de la Chapelle.

M le Maire : nous irons voir.

Le 9 septembre 2023 un Club de 2 CV exposera ses véhicules et visitera Blévy.

De ce fait comme cette activité aura lieu une semaine avant les journées Européennes du patrimoine (16 et 17 septembre), je pense avec la participation de tous organiser la semaine du patrimoine.

Durant dix jours organiser l'exposition de vieilles cartes postales ou photos de notre patrimoine.

Exposer les vieux véhicules ou autres vieux objets détenus par les particuliers de la commune,

Promouvoir nos artistes locaux, bien sûr visite de l'église de Blévy et son clocher

Exposition de peinture

Le 15 mars le véhicule ventouse sur la place de l'églises de Blévy a enfin été retiré après de très longues démarches.

Le 17 janvier, M le Maire et moi-même, avons organisé une réunion avec les services de la voirie de Châteauneuf (A2i) ; différents points ont été abordés

Remise en état des marquages au sol dans la commune

Etat du pont de Blévy

Mise en place de panneaux pour limiter le transit des poids lourds dans Blévy

Eclairage passage piétons au niveau de Chennevières

Reprise des accotements de voirie

Limitation de vitesse dans les cœurs de village, surtout Blévy. Cette action est à la charge de la commune.

Le conseil devra délibérer.

Une relance de suivis de situation a été rédigé le 7 avril.

SÉANCE DU 25 MAI 2023

Présents : Mme Hardy Françoise, M. Ivo Vandeveld, M. Daniel Chéron, M. Manuel Fonseca, M. Geoffrey Osternaud, M. François Caré, M. Alleaume Jean-Paul.

Absents : M. Laurent Palat, Mme Danielle Girard pouvoir à Mme Hardy Françoise , M. Patrick Toutain pouvoir à M. Arnaud de Boisanger, M. Philippe Merlet pouvoir à M. Ivo Vandeveld , M. Alexandre Maisons pouvoir à M. Alleaume Jean-Paul.

Secrétaire de séance : M. Ivo Vandeveld.

Création de postes :

Création d'un poste d'adjoint technique : ouverture du poste suite au départ à la retraite d'un agent adopté à l'unanimité.

Création d'un poste d'adjoint administratif contractuel 2ème classe : autorisation de signer le contrat PEC pour la candidate à partir du 28 juin 2023 : adopté à la majorité, une abstention. Si le contrat PEC n'aboutissait pas il est demandé au conseil :

soit d'ouvrir un poste d'adjoint administratif contractuel de 2ème classe pour y loger un CDD de 3 mois éventuellement renouvelable. soit d'établir un contrat CDD pour un accroissement d'activité.

Adopté à la majorité, une abstention.

Questions diverses :

M. le Maire : a demandé au président de l'Agglo du Pays de Dreux de pouvoir garder 50% du résultat de fonctionnement du budget Eau et Assainissement. Il n'est pas contre.

La bibliothèque a reçu récemment beaucoup de livres et il faudrait trouver des emplacements pour les placer. On pense à des boîtes à livres. Où les placer ?

A la question posée par un habitant de la commune à Manuel Fonseca, s'il était nécessaire d'avoir un maire, 2 maires délégués et 2 maires adjoints vu le coût que cela entraîne, il est répondu que la commune fait une économie sur les 36 premiers mois du mandat de € 45.860 par rapport au barème maximal. Que d'autre part ces personnes font beaucoup de travaux bénévolement dont on ne parle jamais.

Au sujet de la cérémonie du 8 mai, Monsieur le Maire tient à remercier l'harmonie de Châteauneuf en Thymerais pour avoir assuré la partie musicale et Mme Hardy pour avoir été chercher de bon matin les gerbes de fleurs.

Quant aux problèmes de voisinage dûs aux nuisances sonores liées au bricolage et au jardinage, M. le Maire rappelle les règles de l'arrêté préfectoral à ce sujet.

Les travaux de bricolage et de jardinage susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ne peuvent être effectués que :

Jours ouvrables de 8H30 à 12H00 et de 14H30 à 19H30

Les samedis de 9H00 à 12H00 et de 15H00 à 19H00

Les dimanches et jours fériés de 10H00 à 12H00.

M. Chéron: Se demande à quoi servent les marquages coloriés dans les rues: il s'agit de marquages faits par le SIPEP pour la réalisation du schéma directeur.

M. Fonseca: Se demande s'il ne faudrait pas publier les indemnités perçues par les élus et dont M. le maire a fait un tableau récapitulatif par rapport aux indemnités maximales dans le fil de la Blaise.

A participé à la manifestation « Champs Libres » de l'Agglo. Il se demande pourquoi Maillebois ne serait pas candidat. M. le Maire n'est pas contre du moment qu'on trouve sur la commune un emplacement assez vaste pour le faire.

Est content de constater que Panneau Pocket a signalé la présente réunion du conseil municipal. Il est aussi content que le ramassage des déchets soit cette année ouvert aux parents et aux enfants.

Se demande s'il ne faudrait pas faire un bilan de mi-mandat pour voir ce qui a été bien et/ou mal fait et ce qui reste à faire.

M. Osternaud: Aux cérémonies du 8 mai il a constaté un manque cruel d'enfants pour venir déposer des gerbes. Il propose d'en parler au conseil d'école.

Qu'en est-il de la réfection du monument aux morts de Dampierre ?

M. le Maire n'a aucun retour sur sa demande de devis.

Qu'en est-il de la réfection des routes ? L'entreprise est désignée et cela se fera au cours de juin/juillet.

Qu'en est-il du broyage du bord des routes ? On s'en occupe mais en ce qui concerne les routes départementales, elles dépendent des services du département.

Qu'en est-il du 14 juillet ?

M. le Maire assure qu'il y aura une fête avec un artificier assermenté.

M. Alleaume: Au niveau de Chennevières on a changé les vannes de fermeture sectorielle et placé les nouveaux compteurs chez les particuliers. Cela permettra de mieux contrôler les fuites par sectorisation.

Sur la Verdière, le taux de fuite est encore élevé malgré les travaux récents. Grâce aux vannes qui fonctionnent très bien on a pu trouver 80% des fuites (ce qui correspond à 1000m³/an).

On va fermer la canalisation responsable sur 1.3Km sachant que d'autres raccordements existent. On ne la détruira cependant pas car elle pourrait encore servir dans le futur.

M. le Maire en profite pour remercier M. Alleaume pour tous ces travaux depuis plusieurs années.

Envisage de placer des bancs en bois au boulo-drome. Ces bancs seront faits à partir de chênes tordus abattus à Feuilleuse et offerts par M. Dominique Morin.

Mme Hardy: Le ramassage des déchets aura lieu le 10 juin à partir de 8 heures du matin. La communication sera faite sur Panneau Pocket.



MAILLEBOIS 2023

APPEL A L'AIDE / COLLECTE PAPIER

**LE TELETHON 2022 A RAPPORTÉ LA SOMME PRÈS DE 800€
UNIQUEMENT POUR LE PAPIER**

Ce chiffre est lié principalement à la fluctuation du cours du papier. Or, selon renseignements obtenus de l'AFM, il serait possible de commander une benne intermédiaire afin d'évacuer une partie du papier déjà stocké. Deux avantages : le premier étant de lisser le cours du papier ; le second étant libérer de la place dans les points de collecte.

Ainsi, je vous informe qu'une benne sera livrée le jeudi 29 juin 2023 dans la journée, et reprise le lundi 3 juillet dans la journée.

Afin de compléter notre équipe, et de la soulager, au regard du travail qui sera concentré essentiellement sur le vendredi, **je lance un appel à toutes les personnes qui pourraient nous apporter leur aide du jeudi 29 juin de 16h jusqu'à 19h et le vendredi 30 juin de 8h à 19h.**

Bien sûr, il ne s'agit pas de tenir le rythme en continu, mais si chacun peut nous offrir quelques heures de son temps, alors ce sera gagné !

Je vous remercie tous par avance pour votre mobilisation et je vous remercie également et surtout, de bien vouloir vous inscrire auprès de moi au plus vite, afin que je puisse organiser l'opération.

N'oubliez pas les grandes dates du TELETHON MAILLEBOIS 2023

8 OCTOBRE 2023 : VIDE GRENIERS SALLE DES FETES MAILLEBOIS

19 NOVEMBRE 2023 : RANDONNEE TELETHON DEPART FONTAINE LES RIBOUTS

25 NOVEMBRE 2023 : SOIREE DANSANTE TARTIFLETTE AVEC REPAS ANIME SPECTACLE DE DANSE.

RENSEIGNEMENTS : Geneviève MERLET 06 24 36 73 07

Email : aucoeurdenosvillages@gmail.com